

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

L'application de la loi sur les associations se poursuit sans encombre, au milieu de quelques incidents très grossis par la presse réactionnaire.

Il était de notoriété publique que les cléricaux préparaient des « manifestations spontanées » (les manifestations sont toujours spontanées même lorsqu'elles sont préparées à cinq francs par tête !) Elles devaient faire beaucoup de bruit, révolutionner le pays, soulever les consciences — encore un cliché à l'usage particulier des cléricaux — provoquer l'écrasement des sectaires, c'est-à-dire du gouvernement, par le suffrage universel.

Or, s'il y a eu du bruit dans Landerneau, nul n'en a rien su ; si nous avons vu tomber beaucoup d'eau ces temps derniers, nous n'avons aperçu aucune conscience soulevée ; enfin il y a eu une élection pour remplacer un député invalidé, bonne occasion de nous montrer l'écrasement annoncé ; mais décidément les cléricaux n'ont pas de chance, leur candidat, M. Truy, est battu à plus de mille voix de majorité.

Ils se consolent en disant tout bas, avec la finesse qui leur est propre, que le concurrent de M. Truy sera invalidé pour avoir fait circuler le bruit que M. Truy descendait du fameux évêque Cauchon, de triste mémoire.

C'est évidemment une calomnie.

M. Lépine s'en est mis une au pied, épine qu'il n'arrachera pas de sitôt.

Deux agents ayant commis une grosse erreur en arrêtant deux dames qu'ils prenaient pour des filles publiques. M. Lépine a voulu les couvrir malgré tout et il a accueilli, fait publier un récit d'une absurdité sans pareille et l'a maintenu par trois fois.

Les victimes ayant déposé une plainte, l'instruction démontrant que les agents avaient effrontément menti, les conseillers municipaux ayant interpellé, le préfet de police s'est aperçu que les agents n'avaient pas dit la vérité. Il les a révoqués.

Trop tard. M. Lépine a montré qu'il était ou un imbécile en ne voyant pas ce qui crevait les yeux aux profanes, ou un autocrate voulant régner en maître. Il peut choisir l'alternative qui lui plaira, mais s'il continue dans cette voie, elle le conduira hors de la préfecture de police.

Toute la presse, du *Temps* à la *Petite République*, du *Radical* au *Soleil*, critique vivement sa manière d'agir.

Cette fois, le mensonge de deux gardiens de la paix, dont un brigadier, est matériellement établi, mais grâce à un incident fortuit ; sans cet incident, le fait n'aurait pu être éclairci.

Et voyez les conséquences : M. Forissier a déposé une plainte contre les agents. Ceux-ci eussent bénéficié d'un non-lieu, la chose n'est pas douteuse, et le plaignant, poursuivi à son tour pour dénonciation calomnieuse, coups aux agents et rébellion ;

eût certainement écopé de quelques jours de prison.

D'autre part, en vertu de cet axiome répandu dans les masses généreuses, comme on sait qu'il n'y a pas de fumée sans feu, les deux malheureuses jeunes filles, victimes des misérables argousins, eussent été l'objet de plus d'une manifestation de mépris.

Que ressortira-t-il de tout cela ?

Une chose tout au moins et qui est démontrée. C'est que les agents de police mentent quelquefois et que les tribunaux devraient bien s'inspirer de cette vérité pour rendre la justice.

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas parlé du fameux serpent de mer.

Le voici de retour.

Le capitaine du voilier *Emil-Stang* qui vient d'arriver au Havre, rapporte que le 20 avril, il a aperçu un serpent de mer long de 8 à 9 mètres et d'une grosseur de 50 centimètres environ.

Le monstre était de couleur brune, il avançait à fleur d'eau par petits mouvements, mais lorsque le navire fut près de lui, il disparut subitement.

Puisqu'on ne peut jamais approcher ce fantastique animal, qu'on le photographie au moins. On verra bien si c'est un serpent... ou une couleuvre.

Les Finlandais protestent vigoureusement contre les violences dont ils sont l'objet. Un groupe d'entre eux vient d'adresser à l'Europe un manifeste où, après avoir rappelé qu'ils se sont toujours conformés à la constitution qui leur avait été donnée par Alexandre I, ils déclarent que cette constitution est journellement violée par le gouvernement russe.

Ce manifeste se termine par cette conclusion dont la désespérance attristée pourrait toucher quelques hommes politiques.

« Nous n'espérons sans doute pas que les progrès de la violence puissent être entravés par des déclarations de la presse européenne. L'expérience des derniers temps a montré pleinement quelle faible influence possède, dans les conseils de la politique, la revendication des droits de l'humanité. Mais nous avons voulu faire connaître à l'opinion qui nous avait manifesté ses sympathies, les dernières et les plus brutales mesures d'un régime qui cherche à étouffer complètement notre existence nationale ; nous avons voulu nous adresser aux représentants de la civilisation dans les pays où on nous connaît, pour protester, au nom de cette civilisation, contre ce bouleversement d'un foyer de culture occidentale, contre cette véritable guerre déclarée en plein calme à une société qui s'est développée sous la protection séculaire de ses lois et de sa justice, et dont les membres se voient maintenant, sans l'ombre d'une enquête, arrachés violemment à leurs moyens de vivre, à leur travail, à leur patrie. »

F. L.

Une circulaire de M. Vallé

M. Vallé, ministre de la justice, adresse aux procureurs généraux la circulaire suivante.

« Monsieur le procureur général,

« L'application des lois du 1^{er} juillet et 4 décembre 1902 aux congrégations religieuses a déjà donné lieu à des décisions nombreuses des cours et tribunaux. J'ai remarqué — et les débats qui viennent d'avoir lieu devant la Cour de cassation l'ont également fait ressortir de façon très nette — que, dans bien des cas, les jugements ou arrêts répondaient imparfaitement, en droit et en fait, aux chefs de prévention relevés par vos substituts, et, vraisemblablement, parce que ceux-ci se sont contentés de conclusions verbales à l'audience.

« Il importe que la juridiction répressive soit mise en demeure de déterminer exactement et tout spécialement, au point de vue du droit la situation des prévenus qui lui sont déferés, par application des lois susvisées.

« Pour arriver à ce résultat, vos substituts tenant les audiences devront déposer des conclusions écrites, précisant, en droit et en fait, l'infraction poursuivie, et sur lesquelles les tribunaux auront à rendre des décisions motivées. Cette tâche sera rendue plus facile aux membres du ministère public par l'étude de la jurisprudence, qui déjà s'est formée, et je signale particulièrement à votre attention plusieurs arrêts de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 1^{er} mai 1903, relatifs à l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations — affaire des Salésiens de Dom Bosco.

« Les motifs de ces décisions pourront utilement inspirer leurs réquisitions dans les affaires de même nature, notamment lorsque les inculpés invoqueront pour leur défense une prétendue sécularisation.

« La Cour suprême pose, en effet, ce principe que les vœux ne constituent pas un élément essentiel des congrégations religieuses, dont l'existence peut résulter d'autres faits, comme de la persistance de la vie en commun et de l'exercice des mêmes fonctions, en vue de perpétuer la même œuvre.

« L'examen des procédures m'a permis également de constater que les informations suivies en cette matière présentaient parfois des lacunes regrettables. Vous voudrez bien inviter vos substituts à requérir toutes les mesures d'investigation, perquisitions, etc., qui paraîtront nécessaires, et à ne rien négliger pour arriver à assurer une exacte application de la loi.

« Je vous prie de me signaler les magistrats de votre ressort qui, lors de l'exécution des lois précitées, se sont distingués à la fois par leur modération et la fermeté qu'ils ont apportée dans l'exercice de leur fonction.

» E. VALLÉ. »

INFORMATIONS

Une interpellation

M. Engerand, député nationaliste du Calvados, vient d'informer le président du conseil qu'il l'interpellerà, dès la rentrée, sur les scènes de désordre qui se sont produites à l'église d'Aubervilliers.

M. Combes, vient de supprimer le traitement de l'abbé Valadier, curé d'Aubervilliers.

L'amélioration des Ordinaires

Voici les mesures prescrites par le ministre pour utiliser les 6.337.000 francs votés cette année par le Parlement pour l'amélioration des ordinaires de la troupe :

Du 1^{er} avril au 31 décembre 1903, il sera alloué, par journée de présence, à tous les hommes de troupes métropolitaines ayant droit aux vivres, une allocation supplémentaire de 0 fr. 035 qui sera perçue en même temps et au même titre que l'unité représentative de viande et versée à l'ordinaire pour être employée par les comman-

dants d'unité administrative à l'achat de suppléments de viande ou de saindoux, ou de rations supplémentaires de liqueurs hygiéniques, vin, bière ou cidre.

Les hommes ne vivant pas à l'ordinaire percevront cette allocation supplémentaire avec leurs autres indemnités de viande ou de vivres.

Les sous-officiers, les élèves d'écoles militaires participeront à l'allocation dont il s'agit, mais non les militaires de la gendarmerie.

En sont exclus les détenus des prisons militaires.

Appel des treize jours

M. Colliard, député du Rhône, a demandé à interpellier le ministre de la guerre relativement à l'appel des treize jours en 1903. Le ministre de la guerre fait dire que M. Colliard se trompe en affirmant que cet appel avait lieu « contrairement aux votes émis par le Parlement, qui en avait supprimé le crédit, lors de la discussion du budget ».

Si l'on se reporte à la discussion qui a eu lieu sur cette question, au Sénat, le 30 mars, on voit que cette Assemblée, après avoir une première fois rétabli le crédit d'un million d'abord supprimé par la Chambre n'a accepté, en deuxième délibération, cette suppression que lorsque le ministre de la guerre eut déclaré qu'elle n'empêcherait pas la convocation des territoriaux en 1903. Le million dont il s'agit ne constitue, en effet, qu'une assez faible partie du crédit total, et le ministre de la guerre, pour tenir compte de la diminution, a recommandé d'accueillir plus facilement les demandes de sursis ou de dispense formulées par les territoriaux. La dépense restera donc dans les limites des crédits votés, et le ministre ne fera que se conformer à la déclaration qu'il a faite au Sénat.

Le procès Henry-Reinach

Jeudi est revenu devant la première chambre de la cour le procès Henry-Reinach.

On sait que la première chambre du tribunal a condamné M. Joseph Reinach et le journal *le Siècle* à payer, pour diffamation, 500 fr. de dommages-intérêts à M^{me} veuve Henry, et 500 fr. au fils mineur de M^{me} Henry.

Sur appel tout à la fois de M^{me} veuve Henry — qui réclame pour son fils et pour elle 200.000 fr. de dommages-intérêts — et de M. Reinach et du journal *le Siècle*, l'affaire a été plaidée aujourd'hui.

L'avocat de M. Reinach a déclaré qu'il était autorisé par son client à renoncer à toutes les fins de non recevoir qu'il avait soulevées, si M^{me} Henry voulait se joindre à lui pour solliciter une enquête.

Condamnation à mort

La cour d'assises de la Savoie a condamné jeudi, à la peine de mort, un italien nommé Maffiodo qui avait assassiné un vieillard de 72 ans nommé Martyn, son compatriote, au moment où il allait rentrer dans son pays natal après avoir réalisé ses économies : soit environ 450 francs.

Loterie des Militaires coloniaux

Voici les numéros gagnants :
Le numéro 994.203 gagne 100.000 fr.
Le numéro 28.917 gagne 10.000 fr.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.
651.895 554.065 635.732 288.672 908.349
Trente numéros gagnent chacun 500 fr.
Deux cents numéros gagnent chacun 100 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Mairie de Cahors

AVIS

La foire du 1^{er} juin, dite de *Saint-Clair*, tombant cette année le lundi de la Pentecôte, jour férié, est renvoyée au lendemain mardi 2 juin 1903.

Le Maire,
J.-H. COSTES.

ILS SONT PARTIS !

Nous sommes chez nous, nous refusons d'en sortir ; nous ne céderons qu'à la force, avaient déclaré les frères de Lacapelle-Marival et de Limogne, lorsque les commissaires de police leur eurent notifié la lettre ministérielle.

Et tous, nous nous attendions à quelques violences. Rassurons-nous.

Sans tambours ni trompettes, les frères ont déménagé, ils sont partis.

C'était bien là ce qu'ils avaient de mieux à faire, car la résistance si vive qu'elle eût été, n'aurait pas prévalu contre la loi.

On avait bien dit que de braves campagnards, armés de fourches et de gourdins voulaient faire un mauvais parti aux agents du gouvernement.

Mais, ces braves campagnards comprennent combien les violences auraient été regrettables pour eux, quand ils apprennent que les tribunaux punissent sévèrement ceux qui entravent l'exécution des lois, ceux qui injurient, menacent et frappent les « autorités » ; et alors, ils remisèrent fourches et gourdins.

Aussi, les frères n'ont pas eu comme plusieurs de leurs collègues, les honneurs d'une manifestation... touchante et triomphale. Ils sont partis presque seuls, sans qu'une immense foule en sanglots sollicitât leur bénédiction, jetât sur leur passage et bouquets et fleurs ; mais avant de monter dans la voiture qui les a emportés sous des cieux plus hospitaliers, les frères ont voulu se venger : ils ont lancé l'anathème à tous leurs persécuteurs....

Heureusement que ces chers frères ont eu la bonne idée de ne lancer que ça !

Dame ! leurs collègues en religion de quelques autres départements n'ont pas été aussi délicats !...

C'est pourquoi, sincèrement, on ne peut que les remercier, de cette discrète sévérité qui après tout est mille fois préférable aux excréments, aux cailloux et aux coups de fourches.

Le commissaire de police Moerdès et l'excellent confrère Mouthon, du *Matin*, s'en seraient bien contentés.

L. B.

IRONIQUE PROTESTATION

M. Christophe n'imité pas ses collègues dans leurs pieuses colères contre les exécutions de la loi sur les congrégations, car Monseigneur Christophe ne veut pas trop se compromettre aux yeux du gouvernement distributeur des mitres et des doubles crosses.

Cependant, comme il sied à un chef de diocèse de ne pas abandonner totalement les chers frères et les saintes nonnes à leur si malheureux sort, M. Enard adresse à ses pieuses ouailles une invitation à la pénitence et à la prière.

« Au milieu des graves dangers que court présentement chez nous la religion chrétienne, dit-il, les pasteurs et les fidèles se sont rencontrés dans la pensée d'implorer, par des moyens extraordinaires le secours d'en Haut. Le sort de la patrie française étant lié à sa fidélité religieuse, il convient de donner à notre supplication le caractère et le mérite d'une prière publique et nationale. »

M. Enard demande à Dieu « qu'il daigne éclairer les esprits et y faire régner les idées de justice et de vraie égalité, puis il invite les diocésains — car la prière paraît-il, atteint toute sa vertu quand elle est jointe à la mortification — à se priver en ces temps malheureux des plaisirs permis, à multiplier les actes de mortification et spécialement à garder l'abstinence et à jeûner — oh un jour simplement, — le 23 mai.

De cette manière, affirme gravement l'évêque de Cahors, « nous ferons passer nos supplications par le cœur immaculé de Marie. »

Nous ne saurons probablement jamais sous quelle forme ces supplications revien-

dront de leur voyage à travers le cœur de Marie, mais ce dont nous pouvons être certain, c'est que les frères et les sœurs expulsés trouveront que l'invitation de leur chef manque légèrement d'épices.

M. Enard ne se compromet pas ; obligé de prendre parti pour ou contre la loi, pour ou contre les religieux, il s'en prend à l'estomac de ses ouailles.

C'est très adroit : le gouvernement n'aura ainsi aucun motif de se fâcher et les ouailles obéissantes n'oseront pas se plaindre.

Le 23, elles serreront la ceinture d'un cran et tout sera terminé par là.

Le chapeau d'archevêque a décidément tapé dans l'œil de M. Enard.

L. B.

Ponts et chaussées

M. Soulié est nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le département du Lot, en remplacement de M. Berget.

M. Soulié était précédemment ingénieur en chef de la Corrèze et non de la Lozère, ainsi qu'une erreur typographique nous l'avait fait annoncer dans notre numéro de jeudi.

Orphéon de Cahors

L'Orphéon de Cahors, fondé en 1861, pour favoriser et encourager l'art musical, et qui, par son travail, par les encouragements qui lui ont été prodigués de tous côtés, par la population cadurcienne, voit ses efforts couronnés de succès, devait resserrer encore davantage les liens d'amitié qui unissent ses membres : c'est dans ce but, qu'il vient de fonder une société de prévoyance mutuelle.

Ne pourront faire partie de cette association de prévoyance que les orphéonistes âgés de plus de 16 ans et de moins de 50 ans ; tout-fois exception est faite à cette règle de la limite d'âge, pour les sociétaires actuels de l'Orphéon et pour ceux qui demanderont à y être admis avant la fin de l'année.

Nous applaudissons aux sentiments de généreuse confraternité qui ont guidé l'Orphéon de Cahors dans la résolution qu'il vient de prendre, et nous lui souhaitons de grand cœur un plein succès.

Profitons de cette occasion, pour annoncer à nos lecteurs que la prochaine fête organisée par l'Orphéon, aura lieu sur les Allées Fénélon, le dimanche 28 juin prochain.

Groupe d'études sociales « Travail »

Les membres du groupe « Travail » se sont réunis mercredi soir à la mairie.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui a été adopté le groupe s'est prononcé favorablement sur une demande d'admission.

Le secrétaire a ensuite donné lecture d'une lettre du citoyen Talou, secrétaire du groupe d'études sociales de Puy-l'Évêque, qui demande à ce qu'une fédération des groupes d'études sociales du Lot soit constituée.

Cette proposition a été accueillie avec faveur par l'unanimité des membres du groupe qui, après un échange d'observations, ont chargé le citoyen L. Marmiesse, secrétaire, de s'entendre avec son ami Talou, pour arriver à un résultat prochain.

Le secrétaire a aussi donné lecture d'une lettre du secrétaire de l'Université Populaire d'Agen, au sujet d'un projet de fédération des Universités populaires du Midi. Le groupe « Travail » reconnaissant l'utilité de cette fédération, a chargé le secrétaire de répondre favorablement à la demande de l'Université Populaire d'Agen.

Puis un membre a donné lecture du sixième des Entretiens Socialistes de M. Deslinières qui porte sur l'enseignement intégral.

La soirée étant avancée, la question des Monopoles a été renvoyée à la prochaine réunion.

Séance levée à 10 heures.

Nous rappelons à tous nos correspondants et amis que toutes les lettres et communications doivent être adressées au secrétaire du groupe « Travail », le citoyen Léon Marmiesse, 63, rue Nationale à Cahors.

Le secrétaire général,
LÉON MARMIESSE.

Don de livres

Le citoyen L. Marmiesse, secrétaire du groupe d'études sociales « Travail », a reçu jeudi du généreux poète de l'école, M. Maurice Bouchor, un stock considérable de livres, revues, brochures, journaux.

Il serait à désirer que ce bel exemple soit suivi par tous les amis de l'enseignement populaire et laïque.

Fête des fleurs enfantine

Les membres du conseil d'administration et du bureau de l'Union littéraire et artistique se sont réunis mardi, 12 mai, à l'effet d'étudier les détails d'organisation de la prochaine fête des fleurs.

Il a été décidé de n'admettre dans l'enceinte que des voitures menées à bras, telles que : charrettes anglaises, mail-cart, etc., ou encore tout véhicule ne constituant aucun danger pour les nombreux enfants qui participeront à la fête. Les personnes qui désirent donner leur adhésion sont priées de faire parvenir une simple demande écrite à M. le Président de la Société, Quai Champollion, N° 8.

Un bal d'enfants suivra la bataille des fleurs.

La date a été définitivement arrêtée au dimanche 7 juin.

Originaires du Lot

Les originaires du Lot ont donné leur banquet annuel le 10 mai, dans l'établissement de M. Céré, au Parc-Bordelais.

M. le docteur Bénéch, professeur agrégé à la Faculté de médecine, présidait en l'absence de M. le docteur Cayla, empêché par suite d'un deuil récent. Remarqué : MM. Marc Salabert, Henri Durand, Fontani, le docteur Cavalieri, professeur à la Faculté de médecine ; le docteur Louis Monmayou, Serres, professeur de physique au lycée ; Couture, sous-économiste au lycée, etc.

Au champagné, M. le docteur Bénéch, dans une allocution très heureuse, a fait l'histoire de la société, toujours florissante, souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents ; il a terminé en portant un toast à M. le docteur Cayla, président de l'Association.

M. Jean Durand, secrétaire, a lu plusieurs lettres d'excuses, notamment de MM. Many conseiller général, président d'honneur ; de M. Quercy, président du tribunal civil. Il a dit ensuite une poésie de circonstance en portant un toast à M. le docteur Bénéch. Cette poésie a été accueillie par de vifs applaudissements.

Les chanteurs et monologues ont ensuite donné libre cours à leur talent.

On s'est séparé pour se retrouver le soir en un punch amical au siège de la Société.

Aviron Cadurcien

L'Aviron Cadurcien a procédé le 15 courant, à l'élection d'un capitaine d'entraînement en remplacement de M. Duviau.

M. Agié a été élu.

M. Lanne, lieutenant au 7^e, a été nommé lieutenant d'entraînement en remplacement de M. Agié.

La Société organise une grande sortie pour le jeudi de l'Ascension.

But : Vers.

Départ : 7 heures du matin.

MM. les membres actifs, patrons et honoraires qui désireraient prendre part à cette sortie, peuvent s'inscrire jusqu'à mardi soir, sur la liste déposée à cet effet, au garage de la Société.

Compagnie d'Orléans

M. Froger, contrôleur à Mauriac (Cantal) est nommé en la même qualité à Cahors.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 17 MAI 1903

Allégo militaire	Goderme
Ouverture Fantastique	Govaert
Voix Roumaines (Valse)	Kessels
Scènes Cosmopolites	Kelsen
Le Lilas blanc (Mazurka)	F. Rivière

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 16 mai 1903

Naissances

Brunet, Pierre, au Camp des Monges.
Roubert, Jeanne, rue Nationale, 31.
Tardieu, Marthe, rue Neuve des Badernes.
Lagardère, Daniel-Jean, rue Brives.

Publications de Mariages

Lagarrigue, Paul-Ernest-Camille, commis des postes et télégraphes et Badabet, Marie-Louise-Gabrielle, s. p.

Bruel, Louis-Alexis-Gabriel, banquier et Clausolles, Philomène-Marie Louise, s. p.
Miquel, Pierre, cultivateur et Besse, Marie, s. p.

Adrien, François-Edouard, chauffeur au gaz et Cadillac Laetitia, aubergiste.
Brim, Dominique, cultivateur et Laparra, Jeanne Antoinette, fille de service.

Décès

Baudel, Rose, s. p., veuve Avalon, 78 ans, rue Donzelle, 28.

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — Comice agricole. — Les membres du comice agricole se réuniront en assemblée générale le mercredi, 20 courant, à 3 heures du soir, à la mairie de Concots.

L'assemblée aura à s'occuper spécialement de l'organisation du prochain concours.

Le 7^e de Ligne. — Le 7^e venant du champ de tir de Cantayrac et regagnant sa garnison, arrivera à Concots dimanche matin vers 10 heures pour s'y reposer jusqu'au lundi matin.

Comme toujours, nos bons troupiers y trouveront bon accueil.

SAUZET. — Foire. — Malgré les grands travaux des champs retardés par les grandes pluies qui sévissent depuis plusieurs jours, notre foire a été passablement belle sous tous les rapports, moins sur les bœufs dont le foirail était presque nul.

Voici les cours pratiqués :

Brebis, de 25 à 35 fr. pièce ;
Agneaux, de 12 à 20 fr. la paire ;
Moutons gras, de 65 à 70 c. le 1/2 kilo ;
Volaille : Poules, de 4 à 5 fr. la paire ;
Poulets, 1 fr. le 1/2 kilo ;
Oisons, de 3 à 3 fr. 50 la paire ;
Canetons mulâtres, de 2 à 2 fr. 50 la p. ;
Canetons communs, 1 fr. la paire ;
Pigeons, de 1 fr. à 1 fr. la paire ;
Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Halle aux grains :

Blé, de 15 fr. 50 à 16 fr. les 4/5 ;
Maïs, de 8 à 9 fr. id.
Haricots, 25 fr. id.
Pommes de terre, 6 fr. id.
Avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr. id.

Les marchands étalagistes, en assez grand nombre, ont fait d'assez bonnes recettes ; ainsi bonne foire pour tout le monde.

Un porte-monnaie a été perdu ou volé, prière à celui qui l'aurait trouvé de le remettre à la mairie de Sauzet.

Bonne récompense.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Chambre des notaires. — Voici la composition de la chambre des notaires de l'arrondissement de Figeac, pour l'année 1903-1904 : Président, M. Longpuech, notaire à Figeac ; syndic, M. Bruel, notaire à St-Céré ; rapporteur, M. Trassy, notaire à Bretenoux ; trésorier, M. Pagès, notaire à Lacapelle-Marival ; secrétaire, M. Négrier, notaire à Fons ; membres, MM. Vaissié, notaire à Liverton et Puech, notaire à Gorses.

SAINT-MAURICE. — Conseil municipal. Par arrêté de M. le Préfet du Lot, les électeurs de la commune de Saint-Maurice sont convoqués pour le dimanche 31 mai courant, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Counord, adjoint au maire, décédé.

SOUSCEYRAC. — Comité républicain. — Le Comité républicain démocratique de notre localité s'est réuni, dimanche dernier, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Vic, maire et notaire, président du dit Comité.

La plupart des adhérents s'étaient rendus à l'invitation. Le Président a lu d'abord une lettre d'excuse de M. Degane, percepteur, qui n'avait pu se rendre à la réunion. Il a ensuite pris la parole. Il a flétri la conduite équivoque et hypocrite de nos adver-

saires qui ont pactisé avec les Basiles pour mieux écraser la « Gueuse ». La réaction, a-t-il ajouté, aura vécu quand les républicains seront plus unis, et qu'ils se sentiront mieux les coudes.

Des cris de « à bas la calotte ! à bas la réaction ! » accueillent la fin du discours du président.

M. Laval, notre excellent instituteur, a pris à son tour la parole. En un langage clair et avec une facilité d'élocution remarquable, il a dénoncé la tactique louche des réactionnaires. Il a montré après M. le Président, aux membres du Comité, la nécessité qu'il y avait à s'unir et à se grouper. Le Comité qui est en formation promet de réaliser ce but.

Ces soixante adhérents, a-t-il ajouté, constituent déjà un faisceau de bonnes volontés auxquelles viendront se rallier, se grouper tous les républicains de la commune. Il a prouvé que le Comité est de nature à faire triompher les idées républicaines et les revendications démocratiques. M. Laval est vivement applaudi.

Un grand banquet qui a eu lieu chez M. Larribe a terminé cette réunion. La plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant toute la durée du repas, dont les mets étaient délicieux et qui a été servi d'une façon irréprochable.

Au champagne, les membres du Comité ont tenu à ne pas se séparer sans porter un toast chaleureux à la prospérité du Comité et au triomphe de la République.

PUYBRUN. — Nous sommes heureux d'annoncer le succès aux examens des bourses nationales de l'enseignement primaire supérieur ; du jeune Louis Sadarne, fils d'un des membres du Comité Républicain Radical socialiste.

Nos félicitations au maître, M. Delvert, instituteur à Puybrun et à l'élève.

RUEYRES. — *Assassinat* — MM. Cambour, procureur de la République ; Prady, juge d'instruction, et Bons, commis-greffier, accompagnés du docteur Brugel, médecin légiste, se sont transportés, jeudi, au village de Lasbories, commune de Rueyres canton de Lacapelle-Marival, appelés par un télégramme de la gendarmerie de cette dernière localité, annonçant que le nommé Louis Ayroles, âgé d'une cinquantaine d'années, avait été trouvé inanimé au fond des escaliers de son habitation.

Les gendarmes ignoraient s'il y avait eu crime ou accident, mais dès l'arrivée de la justice tout doute a été levé. Le malheureux Ayroles avait été victime d'un crime, commis par Antoinette Hérel, sa femme.

La bonne harmonie ne régnait pas dans ce ménage. Des disputes fréquentes s'élevaient entre les époux. L'opinion publique accuse ouvertement le mari de s'adonner à la boisson, ce qui excitait la colère de sa femme et l'a certainement poussée à se débarrasser de celui-ci.

C'est dans la nuit de mercredi 13 à jeudi 14 mai, qu'une scène violente suscitée

par l'état d'ébriété de Louis Ayroles, a déterminé sa femme à en finir avec ce dernier. La scène du crime démontre qu'il y a eu lutte. La femme a d'abord frappé son mari avec un bâton, puis avec la pelle à feu et finalement elle l'a achevé à coups de hache.

La tête de la victime ressemblait à de la bouillie, une oreille était détachée de la tête par un violent coup de cet instrument contondant. La victime avait été traînée jusqu'au bas des escaliers de la maison.

La femme Ayroles a avoué son crime, après avoir déclaré qu'elle avait été amenée à le commettre à la suite de l'inconduite de son mari, qu'elle n'avait pu ramener à de meilleurs sentiments.

Après l'autopsie pratiquée par le docteur Brugel, et l'interrogatoire de quelques personnes du voisinage de l'habitation des mariés Ayroles, Antoinette Hérel a été mise en état d'arrestation et conduite à la chambre de sûreté de Lacapelle-Marival où elle a passé la nuit.

Elle a été transférée, hier, à la maison d'arrêt de Figeac où elle a été éconnée.

Arrondissement de Gourdon

SARRAZAC. — *La réunion du comité.* — Lundi soir à 8 heures, après convocation, le comité radical de Sarrazac s'est réuni sous la présidence de M. Levet.

Le sympathique porte-drapeau du parti de la vraie République dans notre arrondissement, aux élections dernières, M. L.-J. Malvy, président d'honneur du comité, était venu nous apporter le réconfort de sa bonne parole et de son autorité.

Sa conférence a été d'un à propos des mieux conçus. Il a développé avec talent les questions suivantes :

1° Assauts répétés de toutes les réactions coalisées avec quelques républicains modérés ou dissidents pour renverser la République ;

2° Tableau de l'ancien régime, avènement de la Révolution Française, qui fait de l'esclave un citoyen ; égalité devant l'impôt, la loi, etc. ;

3° Explication de quelques-uns des droits de l'homme et du citoyen ;

4° Liberté de conscience et nécessité absolue de la neutralité religieuse, démontrant que si tout le monde peut aller librement à l'Eglise, selon ses croyances ou ses goûts, il y a un personnage qui ne doit pas en sortir : c'est le curé ;

5° Nécessité de mettre les congrégations hors d'état de nuire à la société civile et de devenir dangereuses pour la tranquillité gouvernementale avec leurs richesses toujours croissantes ;

6° Il a adressé ses félicitations aux démocrates de Sarrazac d'avoir si bien compris que la solidarité dans les principes, l'union de tous les citoyens aspirant au même but vers un idéal de Justice et de plus de liberté assurait désormais aux républicains de

notre commune un plein succès dans toutes les luttes à venir.

Dans une péroraison vibrante d'éloquence et dans laquelle chacun sentait la sincérité, la profondeur de la foi politique et démocratique de l'orateur, M. Malvy a soulevé les bravos frénétiques de l'assemblée.

A Sarrazac, la réaction est vaincue pour toujours !

LABASTIDE-MURAT — *Ecole libre.* — Le commissaire de police de Gourdon s'est rendu mercredi à notre école libre. M. Jammou, le titulaire, a déclaré s'être conformé à la loi dès réception de la circulaire ministérielle. Le personnel congréganiste a été remplacé par des laïques. M. le Commissaire a dressé procès-verbal des déclarations.

SOUILLAC. — *Accident de bicyclette* — Un cycliste qui descendait l'avenue de la gare à toute vitesse, a renversé la jeune Elise B., âgée de 10 ans, qui a reçu de très graves blessures au visage, à la jambe droite et au bras gauche.

Le cycliste a eu quelques contusions sans gravité.

MARTEL. — *Foires.* — Le maire de Martel rappelle au public que la foire de l'Ascension se tiendra dorénavant le premier samedi après cette fête au lieu du lundi.

Elle aura lieu cette année le samedi 23 mai.

Comme les années précédentes, il sera distribué des primes pour toutes les catégories d'animaux.

AQUARELLE

Nous lisons dans un journal de Marseille : Un grand nombre de personnes s'adonnent aujourd'hui à la peinture et plus spécialement à l'Aquarelle, par malheur l'écueil des commençants c'est l'absence de modèles, les chromos étant indéchiffrables, dorénavant il n'en sera plus ainsi, car un de nos aquarellistes les plus estimés vient de combler cette lacune, en créant une méthode aussi simple qu'ingénieuse, l'Aquarelle sans Maître, suivie de plusieurs séries de modèles en tous genres qu'on peut voir chez Chiesa, rue St Ferréol, 4.

C'est une façon nouvelle de faire un cours pratique et la leçon prise à l'aide de ces modèles qu'on peut louer pour un prix minime, est d'autant plus profitable que M. Pages a suivi une progression très bien comprise, quatre figures successives, donnent pour le même sujet différentes gradations par lesquelles le coloris s'achemine vers le décisif achèvement, sur la première une seule teinte, deux sur la suivante, etc. Chaque figure est accompagnée d'indications très précises, numérotées, relatives aux couleurs à employer pour les mélanges, elles remplacent le professeur auprès de l'élève, qui arrive en très peu de temps à laver proprement une Aquarelle.

Ce qui fait la grande valeur de ce cours ne sont pas des reproductions, ou chromos, mais de véritables Aquarelles peintes par l'artiste. C'est une innovation qui obtient en ce moment un succès d'autant plus mérité qu'elle remplace avec avantage tous les traités où la pratique est sacrifiée à la théorie. — Les expéditions mensuelles aux abonnés des départements sont faites directement de l'atelier, rue Sénac, 72, par colis postaux.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation du quinze s'effectue dans de bonnes conditions ; les reports ont été très bon marché, à cause de l'abondance de l'argent et du peu d'engagements à faire proroger.

La tenue du marché est ferme bien que les affaires aient encore été très calmes.

Le 3 0/0 s'est négocié aux environs de 98 fr. et clôture à 98,02.

Le Crédit Foncier est à 690 ; le Comptoir National d'Escompte à 583 ; le Crédit Lyonnais à 1079 et la Société Générale à 623.

Nos chemins sont sans changement notable. Le Lyon à 1411 ; le Nord à 1828 et l'Orléans à 1492.

Le Suez clôture à 3859.

L'Extérieure très ferme s'avance à 88,80 ; l'Italien cote 103,75 ; le Portugais, à 32,30 ; le Turc D, 30,50 ; et la Banque Ottomane, 601.

Au comptant les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria Minas sont demandées à 372,50 et 373.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

GUERISON DES HERNIES
MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s.g.d.g.

Nos lecteurs atteints de hernies peuvent se guérir de cette infirmité **seuls et sans frais**, en suivant la méthode GLASER ; cette méthode sera expédiée absolument gratis et franco. Ecrire à M. GLASER, spécialiste, à Héricourt (Haute-Saône).

Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies, de profiter de l'offre gracieuse de M. Glaser, en allant le consulter à Figeac, le 24 mai, Hôtel des Voyageurs ; à Cahors, le 25, Hôtel des Ambassadeurs ; à Périgueux, le 26, Hôtel des Messageries.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE
Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

MISÉ FÉREOL

VIII

Honorat ! n'était-ce pas presque le frère d'Albine ? Pierre répondit à ces effusions avec son âme d'amant qui devait aimer tout ce qu'aimait Albine.

— Je vous connais déjà, dit Honorat. Les lettres de ma cousine m'ont tout appris de vous, monsieur Pierre.

— Dis donc, Pierre, toi aussi ! s'écria le capitaine.

— Le capitaine a raison, reprit Pierre : ici on veut bien me considérer un peu comme de la famille. Faites comme les autres.

— Je ne demande pas mieux, répliqua le jeune marin. Mon Dieu ! je m'explique comme un matelot, sans phrases, mais avec tout mon cœur. Vous avez en moi un ami sur lequel vous pouvez compter.

Il est des natures sympathiques qui nous prennent dès l'abord. Ce mélange de force et de bonhomie, de loyauté un peu âpre, frappait tout particulièrement Pierre. En dehors du lien qui attachait Honorat à Albine, il se sentait attiré vers ce beau et brave garçon, dont le front rayonnait de sincérité. Ce n'était

pas là un homme du monde dressé aux élégances, ses larges mains trahissaient le matelot fait aux plus rudes métiers ; mais, sous ces dehors un peu rudes, on devinait l'être courageux et intrépide, capable de pousser l'abnégation jusqu'à l'héroïsme.

— A propos, s'écria le capitaine, et ton grand projet, Pierre ? N'était cette grosse affaire, je ne te pardonnerais jamais d'être resté plus de quinze jours sans venir nous voir. Albine, pourtant, t'a toujours défendu quand je t'accusais d'oublier tes amis.

Le regard de Pierre ayant rencontré celui d'Albine, elle se détourna toute rougissante.

— Ah ça, c'est donc vrai ? demanda le capitaine, tu continues les travaux de Bodin ?

— Mais oui.

— Sais-tu, mon garçon, que tu fais là une belle chose ?

— Bah ! capitaine, je refais une fortune ; j'ai quelque peu entamé la mienne, comme vous savez ?

Honorat joignit ses félicitations à celles de l'oncle Féréol. Ces éloges devant Albine, donnaient à Pierre une joie orgueilleuse. Il se disait qu'elle seule comprenait le mobile qui l'avait poussé ; elle seule était dans le secret de son cœur. En cet instant comme elle devait trouver doux ce résultat de ses conseils, de son influence !

Sur ce ton de causerie familière, on parla du brevet de capitaine d'Honorat, et du commandement promis par Rémond. C'était là une aubaine inespérée. Tous trois allaient se trouver bien heureux, et la jolie cousine ne

serait plus aussi pressée de broder ses coiffes. Pierre riait en lui-même de la surprise qu'il leur ménageait par surcroît. Ses yeux suivaient Albine, qui allait et venait par la pièce, comme si elle eût voulu échapper à l'entretien. Tantôt elle s'asseyait à la fenêtre, devant sa petite table, et tirait quelques points de la broderie. Puis, brusquement, comme agitée par la pensée, elle se levait,

— Vous voilà sans doute pour quelque auprès de nous temps ? demanda Pierre à Honorat.

— Nous autres marins, répondit Honorat avec une pointe de mélancolie, nous ne faisons que toucher la terre ; c'est notre métier de quitter tout ce que nous aimons.

— Voyons, c'est pas tout ça, s'écria tout-à-coup le capitaine, Pierre, ce matin je t'ai parlé d'un service. J'ai une fameuse nouvelle à t'annoncer, et une bonne !

— Dites vite, capitaine, que je partage votre joie.

— Et bien ! mon ami, j'ai voulu te demander d'être le témoin de ma fille : ce gamin-là épouse sa cousine.

IX

Il est des coups qu'on s'étonne soi-même d'avoir pu supporter. Pierre se demandait comment il avait eu la force de ne pas se trahir, comment il avait fait pour sourire à cette nouvelle qui le foudroyait, comment il s'était levé, calme en apparence, prenant congé de tous, prenant congé d'elle. Il lui semblait vivre dans quelque mauvais songe que le réveil

allait dissiper. Albine se marier ! ... C'était fou ! impossible ! ... Il essaya d'envisager avec sang-froid cet événement extraordinaire, et il en arriva presque à lui trouver une explication toute naturelle. Quoi de plus simple, en effet, que, élevés ensemble, le cousin et la cousine fussent destinés l'un à l'autre ? Mais de l'idée au fait il y avait loin. Il fallait d'abord le consentement d'Albine. Et pourtant c'était plus qu'un souhait qu'on venait d'exprimer devant lui, on le pria d'être un des témoins du mariage. Cette demande même lui avait été adressée en sa présence ... Et elle n'avait rien dit. Pourquoi ce silence ? ... Presque aussitôt un retour d'espoir calma ses craintes.

Cette union était résolue depuis longtemps sans doute. Albine n'avait osé briser brutalement le rêve de son père : peut-être avait-elle compté sur un signe qui lui permettrait de se dégager tout en ménageant des affections si chères ; enfin le retour d'Honorat était venu la surprendre ...

Il était six heures. A l'horizon, le soleil s'enfonçait dans des nuages pourpres, le jour baissait, le silence s'était fait au mas. Les gens prenaient leur repas dans la vaste cuisine de la tante. Pierre accoudé à la fenêtre, continuait à songer. Non, il ne pouvait renoncer à cet amour qui le possédait tout entier. Pourquoi Albine l'eût-elle abusé ? Elle l'aimait ! ne l'avait-elle pas bien prouvé quand elle était accourue au Valcarès ? ... Et, malgré tout, une tristesse profonde l'étreignait. Il se perdait dans ce mystère, il avait peur.

(A suivre) Jacques VINCENT

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVII

Comme dans une glace, obscurément.

Le valet d'écurie poussa le même cri que son maître au moment où il accourut pour le relever.

Sir Richard était évanoui ; son front avait donné contre une pierre et il saignait abondamment.

Les cris avaient été entendus.

Cinq minutes après, un garçon qui dormait au-dessus de l'écurie vint en courant à l'endroit où l'accident venait d'avoir lieu.

— Notre maître est blessé, dit le premier qui était accouru, il a été jeté à terre par son cheval. Donne-moi la main et aide-moi à le relever et à le porter à la maison.

Ils prirent à deux le corps ensanglanté de leur maître, trouvèrent dans sa poche la clef

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

dont il se servait pour rentrer de nuit, ouvrirent la porte de son appartement et l'y transportèrent.

Un ou deux domestiques arrivèrent à leur tour et bientôt l'alarme se répandit dans toute la maison.

— Il faut prévenir milady, dit l'un d'eux ; et toi, Davis, cours à Castleford chercher un médecin.

Ces deux avis furent suivis.

On éveilla milady, qui fut très surprise et exprima la mauvaise humeur qu'elle éprouvait d'être dérangée dans son premier sommeil.

— Et que puis-je y faire ? s'écria-t-elle avec irritation. A quoi bon m'avoir éveillée ?...

La confusion la plus complète régnait partout : les domestiques ne savaient que faire, et la seule émotion que manifesta milady, qui était drapée dans son peignoir blanc et regardait fort à contre cœur la figure couverte de sang et immobile de son mari, était celle de l'irritation.

Le palefrenier avait couru chercher le médecin et, en attendant qu'il arrivât, il semblait qu'il était impossible de faire quoi que ce soit.

Au milieu de cette confusion apparut tout à coup Mlle Herucastle, également en peignoir ; le bruit l'avait alarmée... Elle portait son bougeoir à la main.

— Oh ! mademoiselle Herucastle ! s'écria milady, vous saurez peut-être ce qu'il faut faire... quant à moi, je l'ignore. L'on a eu bien peu d'égards pour moi de me réveiller ainsi, moi qui dors si mal et qui ai les nerfs

si délicats. Et puis, la vue du sang me rend toujours malade. Peut-être pourriez-vous faire quelque chose pour sir Richard ; il est tombé de cheval et paraît évanoui. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de mal. Regardez, je vous prie ; si la blessure n'est pas dangereuse, je retournerai me coucher.

Milady frissonnait sous l'impression de l'air frais de la nuit qui circulait à travers les grandes pièces et les longs corridors de Scarswood.

— Je resterais avec plaisir, ajouta-t-elle, s'il y avait du danger, mais je ne crois pas qu'il y en ait.

— Nous ne doutons pas que vous ne restiez là avec plaisir si sir Richard fut sur le point de mourir, pensait plus d'un des serviteurs qui se trouvaient présents, en entendant avec un sourire furtif tenir ce langage compatissant de milady.

Mlle Herucastle, dont la figure calme et pâle avait plus que jamais l'air d'être de marbre à la lumière vacillante de la lampe qu'elle tenait, se pencha sur le corps rigide du petit baronnet.

Elle lui tâta le pouls, elle étancha avec une éponge humide le sang dont il était couvert et, reconnaissant le peu de gravité de la blessure qu'il avait reçue, elle se retourna du côté de milady en lui disant :

— Sir Richard, à ce que je crois, milady, est simplement évanoui et il est probablement aussi sous le coup d'un étourdissement causé par sa chute. Sa blessure n'est rien ; ce n'est qu'une égratignure. Il n'y a pas le moindre

danger, ni la moindre nécessité, j'en suis certaine, que vous restiez ici. Votre santé est très délicate et vous pourriez attraper un refroidissement qui mettrait votre vie en danger.

Milady n'avait jamais été malade... deux jours dans tout le cours de sa vie.

— Permettez-moi d'insister pour que vous vous retiriez, lady Dangerfield. Je resterai ici et je ferai tout ce qui sera nécessaire.

— C'est bien, mademoiselle Herucastle, je crois que vous avez raison. Je crains bien d'être aussi malade que lui, de l'émotion que j'ai éprouvée ; j'ai le système nerveux complètement désorganisé. S'il y avait quelque danger, je vous prie de m'en informer dès le matin.

Milady reprit alors le chemin de son lit de l'air d'une personne très souffrante et Mlle Herucastle resta chargée des soins à donner au châtelain de Scarswood.

Elle renvoya, à l'exception d'un ou deux, le ménagère et un valet de chambre, tous les domestiques qui baillaient autour d'elle et se mit à l'œuvre de l'air d'une personne qui est à son affaire.

Elle baigna la figure et les tempes de sir Richard avec de l'eau glacée ; elle lui donna de petits coups dans la paume des mains ; elle lui mit sous ses narines des sels volatils et de la plume brûlée ; et, petit à petit, les cils incolores du baronnet s'agitèrent, un frémissement lui parcourut le corps et ses petits yeux myopes, d'un bleu pâle, s'entr'ouvrirent et se fixèrent sur Mlle Herucastle.

(A suivre)

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 17 mai 1903.

V^{us} Nacla : Courrier du dimanche. — Reine Desprès : La Cancarès. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1564, du 16 mai 1903.

Le froid industriel en horticulture, par Albert Maumené. — Tabac à mâcher, par H. C. — Les wagons tubulaires, par Daniel Bellet. — Les étourneaux, par E. Henriot. — Indicateur du degré alcoolique par E. N. — La régularisation de la Dorance, par E. Garot. — Nettoyage sanitaire par le vide par G. Richou. — Les bêtes qui ouvrent les portes, par Henri Coupin. — Lampes à vapeur de mercure, par J. L. — Phénomène glaciaire, par le D^r L. Laloy. — Photographie, par G. M. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 11 mai 1903, par Ch. de Villedeuil. — Un cheval sans bras, par Pierre Mégain.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2407 du 17 mai, 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Les Capucins au tribunal correctionnel de la Seine.

Salonique : Le Cimetière Saint-Georges. — L'Eglise grecque. — Incendie du « Guadalquivir ». — La Banque ottomane. — Après l'explosion. — Vue de la Fontaine de la Mosquée Saint-Georges. — Place publique. — La Tour Blanche. — Arc de triomphe d'Alexandre le Grand. — L'Empereur d'Allemagne au Vatican. — Congrès Corte du Club Alpin : Départ des Congressistes d'Ajaccio. — La Ville de Corte. —

Bonifacio. — Le Couvent de Corbara, exil du P. Didon. — Le Village d'Ota. Vizzavona et Eviza. — Schrader.

Championnat d'Épée. — Le prince de Bulgarie à l'Eglise de la rue Daru.

Les Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans. — Visite aux Bernardines de Biarritz : Intérieur des Cloîtres. — Notre-Dame de Pitié. — Bernardines au travail. — Le Cimetière Saint-Bernard.

Arts et curiosités. — Monument de Sainte-Beuve. — Le Gouverneur général de Jérusalem. — Échecs par M. D. Janow-ki.

Roman illustré : *La Proie pour l'Ombre*, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1589^e livraison (16 mai 1903).

La Fée des Îles, par Pierre Maël. — La transformation continue de notre corps. — Musée de Poupées, par Marie König. — Les aurores boréales, par Daniel Bellet. — La valse de Monseigneur. — Notre aînée, par Julie Borius. — Violettes et pensées, par Mme Barbé.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASCENSION, 21 MAI 1903

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la Fête de l'Ascension 1903, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du mardi 19 au lundi 25 mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mardi 26 mai.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 26 mai.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chaque de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduits des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales ; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1^{re} classe et de 3,3 0/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyageurs de familles seront certainement très appréciées.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balarnac-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Par-

shus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Caudebec, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéranza (Campagne-les-Bains), Gamard, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloue (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loos-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginote), Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Ecausse, Gantiès), Saint-Girons (Audiac-Audoubert), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Stradiou), Salles-de-Béarn, Salles-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflet (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
2^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3^e Carte — Réduction de 20 0/0
4^e Carte — Réduction de 30 0/0
5^e Carte — Réduction de 40 0/0
6^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

DRÈCHES DE MAÏS PRESSÉES

Pour arriver à un engraissement rapide et réaliser une ÉCONOMIE IMPORTANTE sur l'alimentation de ses bestiaux, employer les DRÈCHES DE MAÏS PRESSÉES. Les bœufs, vaches et porcs en sont friands. Aucun aliment ne favorise autant la sécrétion du lait. Demander échantillon et note explicative à la DISTILLERIE DE MELLE (Deux-Sèvres). La Distillerie est également toujours vendeur de maïs, aux prix d'importation.